

C'EST LA RENTRÉE DES CLASSES POUR LES 114 ÉLÈVES

LES EFFECTIFS

Classe 1

20 élèves

PS et MS
Mme LEBRAS

Classe 2

20 élèves

MS et GS
Mme COMPIGNE

Classe 3

26 élèves

CP et CE1
Mme GAUDILLÈRE

Classe 4

24 élèves

CE2 et CM1
M. GUYOT

Classe 5

24 élèves

CM1 et CM2
Mme MATTHYS



Et oui, toute bonne chose prend fin un jour... Après deux mois de vacances estivales, une joyeuse cohue s'est fait entendre le lundi 2 septembre : jour de la rentrée des classes ! Des enfants de petite section à ceux de CM2, tous étaient heureux de se retrouver pour entamer une nouvelle année scolaire.

Pour cette première journée, 114 élèves (soit 18 de plus que l'année dernière) ont été accueillis par le corps enseignant et par l'équipe périscolaire.

À l'occasion de ces retrouvailles, 1 enfant a été reçu en garderie du matin, 62 ont fréquenté le restaurant scolaire et enfin 29 se sont rendus à la garderie du soir.

Avec la reprise de l'école, il est nécessaire de rappeler aux familles et aux automobilistes d'observer la plus grande prudence aux abords du groupe scolaire.

Les stationnements pour déposer et/ou récupérer les enfants en toute sécurité ont été à nouveau matérialisés durant l'été suite aux travaux de voirie effectués Rue des Crays/Rue de la Montagne.

Olivier GROSJEAN (Maire), Dominique PETITJEAN (2^{ème} Adjointe en charge de la Jeunesse / Affaires Scolaires - Périscolaires), Florian PARDON, Nathalie BLACHON et Thibaut COLIN (Conseillers Municipaux) ont tenu à être présents pour accueillir les professeurs des écoles autour de la Directrice Marylène GAUDILLÈRE ainsi que toutes les familles dracyennes en cette traditionnelle matinée de rentrée des classes.



Pour l'année scolaire 2024/2025 et avec l'augmentation significative des effectifs, une 5^{ème} classe a été créée.

Juliette COMPIGNE va transmettre ses savoirs et ses connaissances aux écoliers de la classe de grande section et du cours préparatoire. Elle vient ainsi compléter une équipe pédagogique dévouée et bienveillante.

Bienvenue et bonne rentrée à tous !



L'ACCUEIL DE LOISIRS ET SES PREMIÈRES VACANCES !

Du **8 juillet au 9 août inclus**, l'accueil de loisirs sans hébergement dracysien a ouvert ses portes pour son premier été. L'IFAC, délégataire choisi pour gérer et animer ce nouveau service de proximité, a dressé son bilan sur l'été 2024 :

- 5 semaines d'ouverture ;
- 3 à 4 animateurs selon la fréquentation ;
- 28 enfants accueillis au maximum ;
- plus de 80 % des enfants accueillis sont dracysiens.

Pour rappel, l'ALSH sera ouvert pendant les **vacances d'automne, d'hiver et une semaine pendant celles de printemps** (accueil fermé pendant les congés de fin d'année).

Pour inscrire vos enfants, il vous suffit de contacter Mme DUMONTOT Alicia (Directrice de l'ALSH de Dracy-le-Fort) au **06.66.72.20.28** ou par mail à l'adresse suivante : alicia.dumontot@dso.ifac.asso.fr



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit.

La loi distingue trois types de bruits pouvant créer des nuisances sonores domestiques, provoqués par :

- **Les individus** (cris, déplacements, comportements désinvoltes, jeux d'enfants bruyants, etc)
- **Les objets** (outils de bricolage, travaux de jardinage, instrument de musique, pompe à chaleur, etc)
- **Les animaux** dont le maître est le seul responsable.



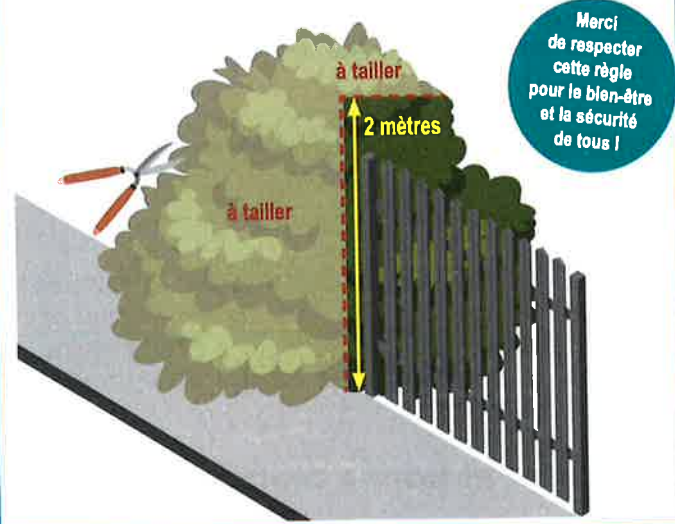
L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, du cadre de vie ou encore des biens communs. En voici quelques exemples dans notre belle commune :

- ◆ Vols de plants ;
- ◆ Détérioration de l'arrosage automatique de la rue du Pressoir ;
- ◆ Désherbant déversé sur les ifs de l'église et sur des jardinières de l'église ;
- ◆ Stationnement dans les rosiers de la Place de la Mairie ;
- ◆ Manque de respect auprès des agents du service technique ;
- ◆ Dépôts sauvages au pied des bennes de recyclage (papiers et verre) ;
- ◆ Vol et détérioration d'un panneau de la zone de loisirs créé par les écoliers dracysiens ;
- ◆ Détérioration d'un panneau de basket de l'Agorespace de la zone de loisirs ;
- ◆ Vol d'un écu et ses trois drapeaux tricolores installés Route d'Autun à l'occasion de la 80^{ème} commémoration des fusillés de 1944...



Les riverains doivent obligatoirement : tailler leurs haies à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou au locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Ce, afin notamment de faciliter le passage des piétons et des camions de ramassage des ordures ménagères.



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ





— INFO ENVIRONNEMENT... —

En 2024, sur 29 communes, les jours et les fréquences de collectes changent. Sur Dracy-le-Fort, le bac à couvercle vert sera collecté **à compter du 1^{er} septembre tous les 15 jours** sauf pendant la période estivale (de juin à août inclus - voir le calendrier des collectes).

Objectif : réduire l'impact de la collecte sur l'environnement et inciter aux gestes de tri.

Pourquoi un tel changement ? C'est lié au constat réalisé le matin très tôt derrière les camions poubelles : les habitants du Grand Chalon sortent moins leur bac d'ordures ménagères et il est rempli à moitié. Les emballages sont mieux triés et le compostage entre petit à petit dans les habitudes.

La collecte des déchets de l'agglomération en quelques chiffres :

53 %

Taux de présentation des bacs à ordures ménagères à la collecte hebdomadaire

68 %

Taux de remplissage moyen des bacs à ordures ménagères présentés à la collecte hebdomadaire

- 1 296

Tonnes d'ordures ménagères collectées entre 2021 et 2023

OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

Moins de déchets dans ma poubelle, c'est possible !

MÉMO TRI

EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES

À DÉPOSER EN VRAC SANS LES IMBRIQUER, BIEN VIDÉS, NE PAS LAVER, LAISSER LES BOUCHONS EN PLASTIQUE.



OBJETS EN PLASTIQUE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TOUS LES PAPIERS

LAISSER LES AGRAFES, LES SPIRALES ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES. FILM PLASTIQUE À DÉTACHER DES REVUES.



MOUCHOIRS EN PAPIER OU ESSUIE-TOUT À DÉPOSER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES CARTON

EN VRAC SANS LES IMBRIQUER.



BROS CARTONS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES.



AMPOULE ET VERRE DE VAISSELLE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

NOUVEAU ! BAC JAUNE

EN VRAC PAS EN SAC



sauv POINT RECYCLAGE existant en secteur d'habitat dense

POINT RECYCLAGE





LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?

Le service civique est un engagement volontaire qui offre la possibilité pour les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager de 6 à 12 mois en raison d'au moins 24 h par semaine dans une mission d'intérêt général qui a lieu au sein d'une association ou d'une collectivité publique.

La ligue de l'enseignement propose des missions autour de diverses activités : citoyenneté, culture, éducation, sport et loisirs, santé, solidarité et environnement.

620€
d'indemnisation

1
expérience unique

10
domaines

6 à 12
mois

dont 504,98 € pris en charge par l'Etat et 114,85 € par l'organisme d'accueil

de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme

possibles pour réaliser sa mission et s'ouvrir à de nouveaux horizons

en France ou à l'étranger dans le secteur public ou associatif

[Pour plus de renseignements :](https://www.service-civique.gouv.fr/)

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

PARCOURS CITOYEN

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



www.defense.gouv.fr/jdc



Le secrétariat de mairie reste à votre disposition durant les horaires d'ouverture pour procéder à votre recensement militaire.

Il suffit d'être muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Si vous avez entre 16 et 25 ans, vous pouvez vous rendre sur le site MAJDC.fr et en quelques clics, vous serez inscrit(e) pour effectuer votre journée de défense et de citoyenneté.

Etape clé à ne pas manquer car, à l'issue de celle-ci, il vous sera délivré une attestation pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...). Ce site vous permettra aussi de poser des questions, de télécharger votre convocation, de demander une exemption...



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscrit en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT GRÂCE AUX AIDES DU GRAND CHALON

Rénover l'habitat dans le Grand Chalon répond à deux majeurs :

- Les travaux de rénovation énergétique des maisons et des copropriétés permettent de **réduire significativement l'empreinte carbone du secteur résidentiel**.
- Les travaux pour adapter et rendre accessible les logements répondent aux besoins liés à **la perte d'autonomie ou à l'isolement**. Ils favorisent le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans.

Pour ces raisons, le Grand Chalon aide les propriétaires, les bailleurs sociaux et les mairies à construire, rénover ou adapter des logements ou des immeubles situés dans l'une des communes de l'agglomération.

ADAPT +


Le Grand Chalon aide les propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation et améliorer leur vie quotidienne (mobilité, prévention des chutes...). Ces aménagements peuvent porter sur le remplacement des équipements sanitaires (douches, wc...), la mise en place de barres d'appui ou d'autres travaux d'accessibilité (rampe, monte escalier...).

RENOV +

Ce dispositif soutient les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique. Il concerne à la fois les ménages les plus modestes en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), mais également ceux dépassant jusqu'à deux fois les plafonds de ressources fixés par l'ANAH.

Retrouvez l'ensemble des modalités d'attribution des aides RENOV + dans le «*Règlement d'intervention financier en faveur du parc privé*» applicable au 1er octobre 2022. Contactez l'Espace Habitat Conseil (7, rue Georges Maugey - 71100 CHALON-SUR-SAONE ou au 03 58 09 20 45).



 Centre Orthopédique
de Dracy-le-Fort

MARCHE

ROSE

6 OCTOBRE 2024

Marchons pour la bonne cause !

2 parcours proposés

Départ de 9h 00 à 10h pour les 5 kms
Départ de 9h 00 à 9h 30 pour 10 kms

Salle polyvalente André Jarrot
33 rue de Givry
Dracy-le-fort

Intervenants

SPORT
BIEN-ÊTRE
ESTHÉTIQUE
SANTÉ

DE 9 H 00 A 14 H 00

PROGRAMME ARCANIA
MARCHE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "TOUJOURS FEMME"

Association
TOUJOURS FEMME

Organisée par le C.C.A.S

ENTRÉE GRATUITE




DIMANCHE 13 OCTOBRE

DRACY LE FORT

SALLE POLYVALENTE DE 8H00 A 17H00

BOURSE AUX JOUETS et matériel de puériculture





Les Automni



Samedi 19 octobre de 11h00 à 19h00
Dimanche 20 octobre de 10h00 à 18h00
Salle Polyvalente André JARROT
33 Rue de Givry
Dracy-le-Fort



Entrée libre